

ASSEMBLEE NATIONALE18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 308

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 12*(Art. 1011 bis du code général des impôts)*

Dans le deuxième alinéa du I de cet article, après les mots : « du 1 du C », insérer les mots :

« de l'annexe II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet la correction d'une erreur de référence dans cet article.